



Accueil / Vos services / Transport

TRANSPORT

LIGNE DE BUS

01	Melun Gare SNCF – Guignes – Fontenay-Trésigny – MAUPERTHUIS – Coulommiers – Boissy-le-Châtel – Rebais
02B	Coulommiers – MAUPERTHUIS – Saint-Augustin – Pommeuse
02C	Coulommiers – MAUPERTHUIS – Saints – Beauthail
31A	Guérard – La Celle sur Morin – Faremoutiers – Pommeuse – Saint-Augustin – MAUPERTHUIS – Saints – Beauthail
31B	Tigeaux – Dammartin s/ Tigeaux – Mortcerf – Guérard – Pommeuse – Saint-Augustin – MAUPERTHUIS – Faremoutiers

[EN SAVOIR PLUS](#)

AIDE DÉPARTEMENTALE COMPLÉMENTAIRE IMAGINE R



LE PRÉSIDENT

Melun, le

13 JAN. 2021

Dossier suivi par : Le Service des Transports Scolaires
Nos réf. : D20-012333-DT

OBJET : Transports scolaires - Aide départementale complémentaire Imagine R.

Madame, Monsieur,

Le 3 avril dernier, l'Assemblée départementale a décidé d'augmenter de 25 € son subventionnement pour les cartes Imagine R en faveur des collégiens non-boursiers pour l'année scolaire 2020/2021.

Pour mémoire, cette carte d'un coût de 350 € fait déjà l'objet d'un subventionnement de 250 €, laissant 100 € à la charge des familles.

Cette aide complémentaire de 25 € n'ayant pas pu être automatisée sur le prix de l'abonnement de la carte Imagine R de votre enfant, le Département vous propose un remboursement afin de vous garantir un reste à charge de 75 €.

Aussi, dès le 18 janvier prochain et jusqu'au 30 avril 2021 (date limite impérative), vous pourrez vous connecter sur le site Internet du Département www.seine-et-marne.fr pour effectuer votre demande de remboursement.

Vous devrez vous munir des informations suivantes relatives à la carte Imagine R de votre enfant, à savoir :

- son nom et prénom ;
- sa date de naissance ;
- le numéro de sa carte Imagine R ;
- vos références bancaires.

Le remboursement s'effectuera sous forme d'un virement bancaire dans un délai de 3 mois.

Si vous rencontrez des difficultés pour effectuer votre démarche ou si vous souhaitez obtenir plus d'informations sur cette aide complémentaire, je vous invite à contacter le Service des Transports Scolaires par courriel à l'adresse suivante : aidecomplémentaire-ir@departement77.fr.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental

Les informations recueillies peuvent être enregistrées dans le logiciel du courrier et dans la base de contacts du Département. Les services concernés en sont les destinataires. Conformément à la Loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant, que vous pouvez exercer auprès du service courrier et accueil - Hôtel du Département CS 50377 - 77010 Melun cedex.

MAIRIE DE MAUPERTHUIS

14 bis rue du Parc
77120 MAUPERTHUIS
01.64.03.16.27

Nous contacter



Copyright 2025 Mairie de MAUPERTHUIS